Règlement

Created: October 13, 2017, 10:55 am

Règlement version Française

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le Comptoir Irlandais (ci-après la « société organisatrice »)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 38524664000085
dont le siège social est situé au
16 rue des Glénan Z.I St Eloi
29800 Plouédern.

Organise du 16/10/2017 au 16/12/2017 inclus, un Jeu à sessions gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Grand Jeu Concours - 30 ans du Comptoir Irlandais» (ci-après dénommé « le Jeu»), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu sera accessible à partir de plusieurs site web partenaires, sur différents réseaux sociaux et accessible sur mobile.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure dans son pays, et résidant dans les pays suivants: France, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Luxembourg, Pays-Bas, Irlande, Suisse, Autriche, Liechtenstein, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lithuanie, Grèce, Finlande, Suède, Norvège, Bulgarie, Roumanie, Chypre, Croatie, Gibraltar, Islande, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le Jeu est limité à une seule participation pendant toute la durée d'une session du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu est accessible dans ces pays : France, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Luxembourg, Pays-Bas, Irlande, Suisse, Autriche, Liechtenstein, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lithuanie, Grèce, Finlande, Suède, Norvège, Bulgarie, Roumanie, Chypre, Croatie, Gibraltar, Islande.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule en 9 sessions :

- 01ère session - début : 16/10/2017 - 00h00, fin : 23/10/2017 - 00h00
- 02ème session - début : 23/10/2017 - 00h01, fin : 30/10/2017 - 00h00
- 03ème session - début : 30/10/2017 - 00h01, fin : 06/11/2017 - 00h00
- 04ème session - début : 06/11/2017 - 00h01, fin : 13/11/2017 - 00h00

- 05ème session - début : 13/11/2017 - 00h01, fin : 20/11/2017 - 00h00
- 06ème session - début : 20/11/2017 - 00h01, fin : 27/11/2017 - 00h00
- 07ème session - début : 27/11/2017 - 00h01, fin : 04/12/2017 - 00h00
- 08ème session - début : 04/12/2017 - 00h01, fin : 11/12/2017 - 00h00
- 09ème session - début : 11/12/2017 - 00h01, fin : 16/12/2017 - 23h59

Ce Jeu se déroule exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 1 et est accessible depuis différents sites partenaires et réseaux sociaux. Il est également accessible sur mobile. La participation au Jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Optionnellement, les participants peuvent augmenter leurs chances de gagner en :

- acceptant de recevoir les offres des partenaires de la société organisatrice
- ou en invitant par email des proches à participer au Jeu. Les participants recevront ainsi une chance supplémentaire au tirage au sort par invité. Dans la limite de cinq chances supplémentaires soit cinq invitations.

Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir les adresses électroniques de ses proches aux fins de l'envoi d'une telle invitation. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses électroniques qu'il fournit à la société organisatrice. La société organisatrice n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant. En conséquence, le participant dégage la société organisatrice de toute responsabilité du fait des adresses électroniques de proches qu'il fournit à la société organisatrice et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces proches.
Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol)- pendant toute la période du Jeu. La société organisatrice ne conservera en aucun cas les adresses électroniques fournies par le participant après envoi des invitations pour le compte de ce dernier.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google où toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

75 gagnant(s) sera(ont) tiré(s) au sort dans les 7 jours suivant la fin de chaque sous-période du Jeu.

Les formulaires qui ne seront pas entièrement remplis ne seront pas pris en compte. Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Type "Quiz et Tirage au sort"

- Dans les 7 jours qui suivent la fin de chaque session de jeu, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le(s) gagnant(s) parmi les participants ayant complété, validé le formulaire de participation et répondu correctement à toutes les questions du quiz.
- Si aucun participant ne trouve les bonnes réponses, la société organisatrice se réserve le droit de faire un tirage au sort sur l'ensemble des participants.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

Dotation(s) de la session 09 11/12/2017 - 00h00 :

- 2 x Voyage à Belfast - Visite de la distillerie Bushmills d'une valeur de 1600 EUR TTC

- 1 x 1 Box Saphir Britanny Ferries Séjour de 8 jours en Irlande comprenant :la traversée maritime Roscoff / Cork aller-retour avec votre voiture (départ le vendredi soir, retour le dimanche matin), la cabine intérieure privative 2 couchettes (2 nuits à bord). le circuit voiture en liberté "Secrets et merveilles du Nord-Ouest", 7 nuits en Bed & Breakfast, en chambre double, petits déjeuners irlandais inclus, un carnet de voyage avec des suggestions de visites, bonnes adresses et votre itinéraire détaillé. d'une valeur de 989 EUR TTC Dotation(s) de la session 08 04/12/2017 - 00h00 :

- 3 x Un vélo de la distillerie Teeling Un vélo de la distillerie irlandaise Teeling.

d'une valeur de 500 EUR TTC Dotation(s) de la session 09 11/12/2017 - 00h00 :

- 1 x 1 Box Emeraude Britanny Ferries Séjour pour 2 personnes comprenant : la traversée-croisière Roscoff/Cork aller-retour en piéton, de nuit (départ le vendredi soir, retour le dimanche matin), la cabine privative intérieure 2 couchettes (2 nuits à bord), 1 petit déjeuner continental et 1 dîner (hors boissons) au restaurant gastronomique à bord un bon d'achat de 80 € valable dans les boutiques à bord au retour l'excursion d'une demi-journée le samedi, à Cork ou Kinsale (selon les dates), transfert en autocar privatif inclus. d'une valeur de 399 EUR TTC Dotation(s) de la session 03 30/10/2017 - 00h00 :

- 1 x Duffle Coat Homme Barry Bleu + 1 écharpe lambswool John Hanly Ce lot comprend un duffle-coat pour homme, 70% laine, fabriqué en Angleterre de la marque London Tradition ainsi qu'une écharpe en lambswool de la marque irlandaise John Hanly.

d'une valeur de 359 EUR TTC

- 1 x Duffle Coat Femme Cerise + 1 écharpe lambswool John Hanly Ce lot comprend un duffle-coat pour femme, 70% laine, fabriqué en Angleterre de la marque London Tradition ainsi qu'une écharpe en lambswool de la marque irlandaise John Hanly.

d'une valeur de 349.9 EUR TTC Dotation(s) de la session 04 06/11/2017 - 00h00 :

- 2 x 1 Plaid en laine et cachemire Avoca Ce lot comprend un magnifique plaid en laine et en cachemire aux coloris beige, brun, gris, crème. Dimensions : 142 x 183 cm.

d'une valeur de 229.9 EUR TTC Dotation(s) de la session 02 23/10/2017 - 00h00 :

- 1 x Lot Femme : manteau, bonnet et chocolat en poudre Lot comprenant 1 manteau marine en laine mérinos et un bonnet écru de la marque Irlandaise Inis Crafts. De plus, un lot de 3 chocolats en poudre Whittard of Chelsea viendra compléter ce lot. d'une valeur de 200.1 EUR TTC

- 1 x Lot Femme : Veste laine et chocolats en poudre Ce lot comprend une veste en laine avec fermeture zip de la marque irlandaise Inis Crafts et un lot de trois chocolats en poudre Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 161.2 EUR TTC

- 1 x Lot Femme : Gilet long et chocolats en poudre Ce lot comprend 1 long gilet en laine de la marque irlandaise Inis Crafts ainsi qu'un set de chocolats en poudre de Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 155.2 EUR TTC

- 1 x Lot Femme : Veste longue anthracite et chocolats en poudre Ce lot comprend une veste longue anthracite en laine de la marque irlandaise Inis Crafts ainsi qu'un set de 3 chocolats en poudre de Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 155.2 EUR TTC Dotation(s) de la session 04 06/11/2017 - 00h00 :

- 2 x 1 Plaid multicolore en lambswool Avoca Ce lot comprend un plaid doux, chaud et chaleureux ! 100% lambswool. Dimensions : 142 x 183 cm.

d'une valeur de 149.9 EUR TTC

- 2 x 1 Plaid en mohair Avoca Ce lot comprend un plaid en laine mohair douce et voluptueuse aux coloris rose, jaune, orange. Dimensions : 183 x 142 cm.

d'une valeur de 149 EUR TTC Dotation(s) de la session 02 23/10/2017 - 00h00 :

- 1 x Lot Femme : Pull marine et chocolats en poudre Ce lot comprend un pull marine en laine de coupe style sweat de la marque irlandaise Inis Crafts et un set de trois chocolats en poudre de Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 145.15 EUR TTC

- 1 x Lot Homme : Pull beige chiné et chocolats en poudre Ce lot comprend 1 pull homme beige chiné en laine mérinos à col zippé de la marque irlandaise Inis Crafts et un set de 3 chocolats en poudre Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 135.15 EUR TTC

- 1 x Lot Homme : Pull col roulé anthracite et chocolats en poudre Ce lot comprend un pull col roulé anthracite en laine mérinos de la marque irlandaise Inis Crafts et un set de 3 chocolats en poudre.

d'une valeur de 125.15 EUR TTC Dotation(s) de la session 01 16/10/2017 - 00h00 :

- 4 x Veste Laine Prune Femme Aran Woolen Mills Veste prune en laine 100% mérinos. Authentique et élégante, cette veste de coupe droite est tricotée avec de nombreux points fantaisie. Le large col se ferme par un bouton en coco. d'une valeur de 109.9 EUR TTC
- 3 x Pull Cape Laine Bleu Femme Aran Woolen Mills Pull bleu clair effet à la coupe surdimensionnée pour un effet poncho. La laine est boutonnée et contient des petits points de couleurs qui se mêlent au bleu ciel. Ce pull est très doux (80% lambswool/20% nylon).

d'une valeur de 99.9 EUR TTC

- 4 x Lot Femme : chaussons, snood, thé, travel mug Lot comprenant 1 paire de chaussons Aran Woollen Mills, 1 snood bleu chiné Aran Woollen Mills, 1 boîte en métal contenant 80 sachets de thé Barry's Gold et 1 travel mug.

d'une valeur de 99.4 EUR TTC

- 4 x Lot Homme : Pull Aran Chiné, Thé Barry's, Travel Mug Lot comprenant 1 pull 100% de coloris naturel chiné, 1 boîte en métal contenant 80 sachets de thé Barry's Gold et 1 travel mug.

d'une valeur de 89.4 EUR TTC Dotation(s) de la session 02 23/10/2017 - 00h00 :

- 1 x Ensemble écharpe et bonnet marine et chocolats en poudre Ce lot comprend une écharpe et un bonnet marine mixte en laine mérinos de la marque irlandaise Inis Crafts ainsi qu'un set de trois chocolats en poudre Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 80.15 EUR TTC

- 1 x Ensemble bonnet et écharpe anthracite et chocolats en poudre Lot comprenant un bonnet et une écharpe anthracite mixte en laine mérinos de la marque irlandaise Inis Crafts ainsi qu'un set de trois chocolats en poudre Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 80.15 EUR TTC

- 1 x Ensemble bonnet et écharpe beige chiné et chocolats en poudre Lot comprenant un bonnet et une écharpe beige chiné mixte en laine mérinos de la marque irlandaise Inis Crafts ainsi qu'un set de trois chocolats en poudre Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 80.15 EUR TTC

- 1 x Ensemble bonnet et écharpe coloris naturel et chocolats en poudre Lot comprenant un bonnet et une écharpe naturel mixte en laine mérinos de la marque irlandaise Inis Crafts ainsi qu'un set de trois chocolats en poudre Whittard of Chelsea.

d'une valeur de 80.15 EUR TTC Dotation(s) de la session 04 06/11/2017 - 00h00 :

- 2 x 1 Étole bleue Avoca et 1 mini trio Christmas Crackers Lot comprenant une étole bleue en laine et cachemire (205 x 75 cm) et un coffret de 3 Christmas crackers de la marque irlandaise Cottage Delight. d'une valeur de 79.95 EUR TTC
- 2 x 1 Étole multicolore Avoca et 1 coffret de 6 mini-confitures Cottage Delight Lot comprenant une étole multicolore en laine et cachemire (205 x 75 cm) et un coffret de 6 mini-confitures de la marque irlandaise Cottage Delight. d'une valeur de 79.95 EUR TTC
- 2 x 1 Étole grise Avoca et 1 mini duo "time for tea" Cottage Delight Lot comprenant une étole grise en laine et cachemire (205 x 75 cm) de la marque irlandaise Avoca et un coffret mini duo "time for tea" Cottage Delight.

d'une valeur de 79.95 EUR TTC Dotation(s) de la session 06 20/11/2017 - 00h00 :

- 15 x 1 casquette vintage patchwork Hanna Hats + 1 écharpe lambswool John Hanly Lot comprenant une casquette patchwork de la marque irlandaise Hannah Hats et 1 écharpe en lambswool de la marque irlandaise John Hanly.

d'une valeur de 79.85 EUR TTC Dotation(s) de la session 05 13/11/2017 - 00h00 :

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de 40 chocolats "Deliciously Decadent" de la marque irlandaise Lily O'Brien's.

d'une valeur de 78.4 EUR TTC Dotation(s) de la session 07 27/11/2017 - 00h00 :

- 2 x Lot d'1 coffret de thé et 1 travel mug Barry's + 2 coffrets Cottage Delight + 1 écharpe John Hanly. Ce lot comprend 1 coffret 5 produits "The sweet selection Cottage Delight", 1 coffret 3 confitures Cottage Delight, 1 boîte en métal contenant 80 sachets de thé Barry's Gold et un travel mug Barry's et 1 écharpe en lambswool John Hanly.

d'une valeur de 77.55 EUR TTC Dotation(s) de la session 05 13/11/2017 - 00h00 :

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats "Ultimate" Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de 30 chocolats "Ultimate" de la marque irlandaise Lily O'Brien's.

d'une valeur de 73.4 EUR TTC

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats "Indulgence" Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de 20 chocolats Lily O'Brien's 200g.

d'une valeur de 70.4 EUR TTC

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats "Dessert" Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de 16 chocolats Lily O'Brien's 200g.

d'une valeur de 68.4 EUR TTC Dotation(s) de la session 07 27/11/2017 - 00h00 :

- 2 x Lot coffret biscuits + 1 coffret 3 confitures Cottage Delight + 1 coffret de thé et 1 travel mug Barry's + 1 écharpe John Hanly Ce lot comprend 1 coffret métal biscuit, 1 coffret 3 confitures Cottage Delight, 1 boîte en métal contenant 80 sachets de thé Barry's Gold et un travel mug Barry's et 1 écharpe en lambswool John Hanly.

d'une valeur de 66.46 EUR TTC Dotation(s) de la session 05 13/11/2017 - 00h00 :

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats "Ultimate" Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de 30 chocolats "Ultimate" de la marque irlandaise Lily O'Brien's.

d'une valeur de 66.4 EUR TTC

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats "Cadeau" Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de chocolats "Cadeau" de la marque irlandaise Lily O'Brien's 190g. d'une valeur de 66.4 EUR TTC

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats "Festive Treats" Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de chocolats "Festive Treats" 16 chocolats 225g.

d'une valeur de 63.35 EUR TTC

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug + 1 boîte de chocolats "crème brûlée" Lily O'Brien's Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de chocolats "crème brûlée" 10 chocolats Lily O'Brien's.

d'une valeur de 61.4 EUR TTC

- 1 x Lot 1 écharpe en lambswool + 1 mug jumbo Chat + 1 boîte de 8 chocolats Lily O'Brien's Boîte maison 8 chocolats Lot comprenant une écharpe en laine d'agneau de la marque irlandaise John Hanly, 1 mug de la marque anglaise Dunoon et 1 boîte de 8 chocolats O'Brien's.

d'une valeur de 60.15 EUR TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l’âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les

dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.
Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

S'ils sont déclarés gagnants, il est expressément convenu que les participants au Jeu autorisent la société organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leurs nom et prénom, ainsi que leur ville de résidence, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au Jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire…) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de

certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 12 – LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à la société organisatrice, responsable de leur traitement, à l'adresse spécifiée à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l’interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s’engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.